

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le

ID : 085-218500148-20251017-D202510171167-DE



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17/10/2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE 17 DU MOIS D'OCTOBRE, À VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAZOGES EN PAREDS DÛMENT CONVOQUÉ LE 13 OCTOBRE 2025, S'EST RÉUNI EN SESSION ORDINAIRE, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LELOT CHRISTINE, MAIRE.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CHRISTIA MARSAUD

ELU (7 avril 2024)	EN EXERCICE	PRÉSENT (Signature)	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE (Signature)
AVRIL Jérôme	Conseiller municipal				
BRUSSEAU Laurence	Conseillère municipale				
CAILLEAUD Véronique	1 ^{ère} adjointe				
FRON Régis	Conseiller municipal				Pouvoir à Emmanuel MAURIN
GABORIAU Emie	Conseillère municipale				
GERBAUD Pascal	Conseiller municipal				
JOUBERT Marion	Conseillère municipale				
LANNOY Sophie	Conseillère municipale				
LELOT Christine	Maire				
MACE Joëlle	3 ^{ème} adjointe				
MARSAUD Christia	Conseillère municipale				
MATHIVET Joël	Conseiller municipal				
MAURIN Emmanuel	2 ^{ème} adjoint				
PELTIER Cyrille	Conseiller municipal				
ROUAUD Benoist	Conseiller municipal				Pouvoir à Christine LELOT
15	15	11	3	1	2

D2025_10_17_11_067

ENCADREMENT DES MISES A DISPOSITION RÉCURRENTES DES SALLES COMMUNALES

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

D2025_10_17_11_067

Page 1 | 3

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le

ID : 085-218500148-20251017-D202510171167-DE



VU

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il est souhaitable de définir un cadre général pour l'utilisation régulière des salles communales dans le cadre d'activités sportives, culturelles ou sociales,
Considérant la nécessité d'assurer une gestion équilibrée et équitable des équipements municipaux,

CONSIDÉRANT

Principe général

Les salles communales peuvent être mises à disposition de manière **récurrente** pour des activités **sportives, culturelles ou sociales** (cours, ateliers, répétitions, etc.), sous réserve de compatibilité avec les besoins municipaux et du respect des règles de sécurité. Chaque mise à disposition fera l'objet d'une **convention d'occupation** précisant les horaires, la durée, les obligations d'assurance et les modalités financières.

Gratuité

La mise à disposition est **gratuite** uniquement pour les **associations ayant leur siège à Bazoges-en-Pareds**, lorsque **l'activité proposée est elle-même gratuite** pour les participants.

Occupations à titre payant

Pour les **intervenants professionnels** ou **associations proposant une activité payante**, la redevance mensuelle est fixée comme suit : **1 heure par semaine : 50 € par mois**

Ce **montant mensuel est forfaitaire**, et **reste dû dans son intégralité**, y compris en cas d'interruption ponctuelle des cours (vacances scolaires, jours fériés ou autres).

Rangement du matériel : Dans l'hypothèse d'un engagement annuel, minimum 10 mois par an et supérieur ou égal à 1000 €/an, (soit au moins 2h/semaine), un **local de rangement** pourrait être attribué, à titre gracieux et sous réserve de disponibilité, pour le seul stockage du matériel strictement nécessaire à l'activité. L'utilisation de ce local est subordonnée à l'accord de la mairie et à l'engagement de l'occupant de le maintenir propre et ordonné.

PROPOSITION DU MAIRE

- **Approuve** les conditions susmentionnées

- **Autorise Madame la Maire** à signer les conventions d'occupation conformes à la présente délibération, à percevoir les redevances correspondantes, et à ajuster les modalités pratiques selon la nature de l'activité et les besoins du service.

RÉSULTAT DU VOTE									
MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE									
EFFECTIF LÉGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRÉSENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
15	15	8	11	2	13	0	13	13	0

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

D2025_10_17_11_067

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le

ID : 085-218500148-20251017-D202510171167-DE

S²LO



Le Maire, Christine LELOT
Le 28/10/2025



[Handwritten signature in blue ink]

31 OCT. 2025

Date de mise en ligne de la délibération sur le site internet <https://bazoges-en-pareds.fr> :

A compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat (Préfet) dans un délai de deux mois, la présente délibération peut faire l'objet de trois recours :

- d'un recours administratif « gracieux » auprès du Maire et/ou
- d'un recours administratif « hiérarchique » auprès du Préfet de Vendée et/ou
- d'un recours contentieux « pour excès de pouvoir » devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX.

Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.
L'utilisation de l'un de ces recours suspend le délai des deux mois.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

D2025_10_17_11_067

Page 3 | 3